



ATTESTATION SUR L'HONNEUR D'HÉBERGEMENT

A remplir uniquement : Si la famille est hébergée par une tierce personne

Je soussigné(e)

né(e) le à.....

domicilié(e).....

Atteste sur l'honneur héberger depuis le, à mon domicile, ci-dessus mentionné, les personnes suivantes :

REPRÉSENTANT LÉGAL 1

Nom : Prénom :

REPRÉSENTANT LÉGAL 2

Nom : Prénom :

ENFANTS

Nom : Prénom :

Né(e) le à.....

Nom : Prénom :

Né(e) le à

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à : Le :

Signature de l'hébergeant	Signature de l'hébergé(e)

Cette attestation doit être accompagnée des documents suivants :

- Photocopie d'un justificatif de domicile de l'hébergeant inférieur à 2 mois (facture d'électricité, tel fixe ou box, quittance de loyer, bail, acte de propriété)
- Photocopie de la carte d'identité de l'hébergeant recto/verso
- Photocopie d'un justificatif de domicile de l'hébergé à l'adresse de l'hébergeant (attestation CAF, avis d'imposition, attestation de Sécurité Sociale...)

Article 441-7 du code pénal :

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

- D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
- De faire usage d'une attestation ou un certificat inexact falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.